



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 55389

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED). La suppression de plusieurs postes d'enseignants spécialisés prive de nombreux élèves d'une aide précieuse et aggrave ainsi les inégalités. Ces enfants ont pourtant besoin d'une pédagogie différenciée. À la rentrée prochaine, les enseignants devront donc assumer seuls ces élèves qui demandent une aide et un soutien au quotidien. La suppression de ces postes va engendrer un grave problème d'accueil et va affaiblir fortement les bénéfices acquis au fil des années grâce à l'instauration des RASED. Les mesures envisagées pour pallier cette suppression (heures de soutiens...) ne compenseront pas la disparition des RASED, dont les enseignants, titulaires de diplômes spécifiques, travaillent en complémentarité avec des psychopédagogues, rééducateurs et psychologues. Dans ces conditions, il lui demande de revoir cette décision de supprimer les RASED et ne pas mettre en péril les missions qu'ils remplissent.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. La réforme de l'enseignement primaire a permis de recentrer les actions de l'école sur les apprentissages fondamentaux. Elle vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. La nouvelle organisation de la semaine scolaire, avec l'institution de l'aide personnalisée, permet aux enseignants affectés dans les classes de consacrer une partie de leur temps de service au soutien individualisé des élèves rencontrant des difficultés. Les maîtres ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Dans ce nouveau contexte, la contribution des enseignants spécialisés des RASED à la lutte contre la difficulté scolaire évolue. À la rentrée 2009, les lieux d'implantation des postes des enseignants spécialisés sont reconsidérés et leurs modes d'action diversifiés : 1 500 enseignants spécialisés itinérants sont affectés, en tant que maîtres surnuméraires, dans une ou deux écoles et l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves et répondre aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. Il n'est donc nullement question de « sédentariser » des équipes de RASED mais certains de leurs personnels lorsque le nombre d'élèves en difficulté, dans des écoles de grande taille, justifie qu'un poste d'enseignant spécialisé exerce à temps complet sur une ou deux écoles géographiquement proches. Le meilleur emploi des maîtres spécialisés, tout comme l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires, contribue ainsi à la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent et complémentaire de réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55389

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7152

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 122